

QUELLE RESPONSABILITÉ PROTESTANTE DANS L'ASSASSINAT D'ARTHUR BLOCH À PAYERNE EN 1942 ?

Olivier Bauer — olivier.bauer@unil.ch

Institut lémanique de théologie pratique — Faculté de théologie et de sciences des religions
Université de Lausanne

Dans le cadre du séminaire de théologie pratique que je consacre aux « 491 ans de théologie pratique et de pratiques théologiques protestantes en Suisse romande », je travaille sur mon héritage protestant et suisse romand. Je parcours ainsi une histoire qui commence le 30 novembre 1528 par un culte clandestin célébré par Guillaume Farel à Aigle et qui — je l'espère — se terminera pour moi avant qu'elle ne se termine tout court. Pour chacun de ces six siècles — le sixième est à peine commencé —, je mets en lumière une forte personnalité, un beau geste et un texte important ; mais aussi une grande honte, c'est-à-dire une mauvaise action que le protestantisme suisse romand doit regretter, pour lequel il doit demander pardon. Et pour le 20^e siècle, j'ai choisi d'évaluer la responsabilité protestante dans l'assassinat d'Arthur Bloch à Payerne en 1942¹. Partant du roman de l'écrivain Jacques Chessex, nourri des recherches du journaliste Jacques Pilet, aidé par quelques autres ouvrages, je vais évaluer trois hypothèses² qui permettraient de minimiser la responsabilité des protestants³ dans l'assassinat d'Arthur Bloch, voire de les en exonérer totalement. Nous verrons en conclusion, si les hypothèses résistent à l'épreuve de la réalité.

¹ Dans mon cours, j'aborde quatre autres grandes hontes : pour le 16^e siècle, la persécution des anabaptistes ; pour le 17^e siècle, la chasse aux sorcières ; pour le 18^e siècle, Jean-Jacques Rousseau caillassé à Môtier (Neuchâtel) ; pour le 19^e siècle, la Suisse romande, protestante et négrière ; prudemment, je laisse l'avenir fixer celle(s) du 21^e siècle.

² Je n'aborderai pas une autre hypothèse, celle qui ferait de l'antisémitisme le masque d'un crime crapuleux : les assassins auraient tué Arthur Bloch pour lui voler son argent. « Un crime crapuleux à Payerne » était le titre de l'article de la Feuille d'Avis de Lausanne le 24 avril 1942 (« Un crime crapuleux à Payerne », 1942). Mais j'imagine aussi que le caractère crapuleux du crime a pu servir à masquer les motivations antisémites.

³ C'est à dessein que je n'utilise pas un langage épïcène. Il serait injuste d'inclure les protestantes dans ce qui me semble être une affaire d'hommes ; ce qu'est l'assassinat à Payerne, mais ce que sont aussi les autorités protestantes à cette époque.

1. Les représentations

1.1. « Un Juif pour l'exemple »

Jacques Chessex a consacré deux textes à l'assassinat d'Arthur Bloch à Payerne en 1942 : une courte nouvelle intitulée *Un crime en 1942* — elle est parue en 1967 dans le recueil *Reste avec nous* (Chessex, 1967)⁴ — et son dernier roman *Un Juif pour l'exemple*, paru en 2009 (Chessex, 2015)⁵. Dans *Un Crime en 42*, Jacques Chessex fait une seule mention explicite au protestantisme, lorsqu'il parle d'« un certain pasteur mystico-obscurantiste » (Chessex, 1967, p. 90) ; il évoque encore une religion, plus vague, lorsqu'il raconte avoir rencontré deux des « conjurés », après qu'ils ont été libérés : « Un autre, ivre, monologuant, priait, buvait à la terrasse d'un café. » (Chessex, 1967, p. 90) Dans *Un Juif pour l'exemple*, Jacques Chessex use de deux procédés littéraires qui tendent à attribuer aux protestants la responsabilité de l'assassinat d'Arthur Bloch ; je vais les détailler.

1.1.1. Le pasteur Philippe Lugrin

Chaque fois qu'il évoque Philippe Lugrin, l'idéologue nazi qui inspire les assassins, Jacques Chessex lui associe une fonction ; il le nomme « le pasteur », « l'ecclésiastique », « le pasteur Lugrin » ou « le pasteur Philippe Lugrin » (Chessex, 2015, p. 15-16-17-19-24-26-27-28-31-33-34-60). Il ajoute parfois un qualificatif : « étrange homme de Dieu » (Chessex, 2015, p. 16) ; « pasteur hitlérien » (Chessex, 2015, p. 19) ; « obsédé théologien antisémite » (Chessex, 2015, p. 76). Et quand Jacques Chessex rencontre Philippe Lugrin « un jour de l'été 1964 », par hasard « à une table du café du Vieux-Lausanne », il l'interpelle encore en le désignant par une fonction : « Vous êtes le pasteur Lugrin, dis-je. ». Mais son interlocuteur refuse le titre ; il répond : « Philippe Lugrin. Et alors ? » Ce qui n'empêche pas Jacques Chessex de l'enfermer dans sa fonction : « Alors rien, j'avais envie de voir de près le pasteur responsable de l'assassinat d'Arthur Bloch. » (Chessex, 2015, p. 76-77) Pourtant, Jacques Chessex le sait et l'écrit, Philippe Lugrin, s'il a bien été pasteur dans l'Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud — comme l'écrit Jacques Chessex, il était « récemment encore titulaire de la paroisse de Combremont » (Chessex, 2015, p. 15) — il ne l'est plus. Jacques Chessex le mentionne, brièvement : « Le pasteur Lugrin vient d'être privé de son poste paroissial, pas tant pour ses idées, qui ne paraissent nullement gêner l'Église, que parce qu'il a divorcé de la fille d'un puissant notable lausannois. » page (Chessex, 2015, p. 16)

⁴ Le recueil de nouvelles a été réédité chez Bernard Campiche en 1995 (Chessex, 1995).

⁵ Jacques Chessex fait encore deux allusions à cet assassinat, dans son recueil de nouvelles *Portrait de vaudois*. Dans *Pasteurs et dimanches* : « Un autre produit de l'Église nationale vaudoise, c'était ce pasteur, curieux mélange d'agitateur politique et d'Isariote, qui poussa au crime les conjurés de Payerne et finit à Bochuz dans un silence tétanisé. Dans l'affaire un pasteur fut jugé et un juif coupé en morceaux. Ministère et boucherie. Encore une parabole à explorer ! » (Chessex, 1969, p. 139) ; et dans *Trajet broyard* : « [...] paterne Payerne ! Toute cette grosse ville impérieuse sur qui pèse quand même l'ombre du crime de 42 comme un couvercle noir de mélancolie et de solitude. » (Chessex, 1969, p. 195)

1.1.2. Les « cochons rouges »

Jacques Chessex use d'un second procédé littéraire pour renforcer la responsabilité protestante dans l'assassinat d'Arthur Bloch à Payerne en 1942 ; il répète, scande et martèle un caractère carnassier et carnivore de la ville de Payerne : « Le cochon sous toutes ses formes, lard, jambon, pied, jarret, saucisson, saucisse au chou, et au foie, tête marbrée, côtelettes fumées, terrine, oreille, atriaux », « dans l'ironie des campagnes, on appelle les Payernois les “ cochons rouges ” », « Payerne respire et transpire dans le lard », « une capitale confite dans la vanité et le saindoux » (Chessex, 2015, p. 10) ; « le tréteau du coutelier, les abondances des bouchers et des charcutiers » ; « pièces sanguinolentes, aloyaux, côtes, foies rouge sombre que nimbe une sueur violette », « des têtes sculpturales de cochons » qui « sourient dans des plats blancs » (Chessex, 2015, p. 21-22)⁶. Bien entendu, cette boucherie, cette viande et ces porcs font partie de la logique narrative. Arthur Bloch sera lui-même traité de porc, il sera lui-même bouchoyé comme un cochon⁷. Mais Jacques Chessex, s'il suggère la valeur religieuse de la viande et de la viande de porc, ne fait précisément que la suggérer ; une seule fois, il établit un lien entre cochon et protestantisme quand il fait des Payernois des « gros lards mangeurs de cochon et protestants. » (Chessex, 2015, p. 14)

1.2. « Der Judenmord von Payerne »

J'ai trouvé un second roman consacré à l'assassinat d'Arthur Bloch à Payerne en 1942 ; écrit par le journaliste suisse allemand Hans Stutz, il est paru en 2000. À la différence de Jacques Chessex, Hans Stutz accorde peu d'importance à Philippe Lugrin et sans insister sur sa fonction ; il le décrit comme « ein ehemaliger Pfarrer » (Stutz, 2000, p. 71). Mais il use d'une digression pour asseoir le caractère protestant de la ville de Payerne :

⁶ La nouvelle *Un crime de 1942* contient une seule mention de la viande — « une place de marché gaie où s'entassent les salades, les paniers de fruits, les viandes, les corbeilles d'œufs » (Chessex, 1967, p. 88) — et une seule mention des cochons — « Comment le nazisme a-t-il pénétré au domaine madré des marchands de tabac et de cochons ? » (Chessex, 1967, p. 89)

⁷ « Une réprobation mimétique secoue cette ville de bouchers et de charcutiers. Aux devantures des marchands de viande, la population apeurée a un spasme d'attrait et de rejet qui aggrave l'émotion, et comme une sorte de culpabilité collective qui rôdera très longtemps dans la mauvaise conscience de Payerne. L'emblème du bourg, le cochon réjouit et redondant qui rit de tout son groin et exhibe son ventre rose, cette marque même devient obscène, cynique, vicieuse de rappeler une autre viande, et celle-là sacrifiée et honnie pour une cause sale. Il n'est pas jusqu'à la Loi juive, à l'interdit absolu de la viande de porc qui ne se rappelle en creux, et dans une cruelle symétrie des contraires, chaque fois qu'est évoquée la sauvagerie du martyr d'Arthur Bloch. “ On a tué ce Juif et on l'a débité exactement comme un cochon à l'abattoir de la ferme. ” Dans sa culpabilité, Payerne oppose et amalgame l'exemple juif et la cochonnaille, le Mur des lamentations et les tranchoirs du laboratoire porcin. Ô Jérémie, prophète sombre, tu avais dit le scandale : “ L'Éternel a été pour moi comme un ours en embuscade, comme un lion aux aguets. Il m'a emporté loin du chemin pour me déchirer. Il m'a laissé dans l'abandon. ” » en note, Jacques Chessex ajoute la référence tirée de la Bible juive : « Lamentations 3,10-11 » (Chessex, 2015, p. 72)

« Auch in Payerne Feier man im Sommer 1941 mit überschwänglichem Aufwand 650 Jahre Eidgenossenschaft. Am letzten Julisonntag laden die christlichen Kirchen zur Feier in der Temple, nach zwei Predigen singen die Chöre ein “Rütligebet” und eine “Patriotische Anrufung”. Am Nachmittag wird, aufgeführt von Präfekten Frédéric Addor, einem eifrigen Radikalen und ehemaligen Gärtner, eine “Landsgemeinde” für di Jugendlichen des Distriktes inszeniert; sie beginnt mit einem Umzug mit Heirassa und Pauken und Blech, Fanfaren und Fahnen, sie endet mit einer Kundgebung auf dem Pré du Château, einer großen Wiese außerhalb der Stadt. Als erster Redner noch einmal ein Pfarrer, dann Renée Bardet, eine junge Frau aus dem Dörfchen Missy. » (Stutz, 2000, p. 23-24)

Plus étonnant, il prolonge sa digression en évoquant le caractère catholique de l’environnement de la ville de Payerne, rappelant ainsi comment, autour de 1942, les chrétiens – dont le prêtre de Romont représente l’hypostase – condamnent les Juifs qu’ils rendent responsables de la mort de Jésus.

« Am folgenden Tag fahren die Waadtländer Ermittler zum Viehmarkt von Romont, einem freiburgischen Landstädtchen, wo jeden Karfreinachmittag Frauen, in schwarze Tücher gehüllt, den Tod Jesu beweinen, dazu Lanzen, Nägel, Geißel und Dornenkrone durch die Straßen in die Kirche tragen, wo der Priester die “treulosen Juden” anklagt, die Jesus ans Kreuz gebracht hätten. » (Stutz, 2000, p. 26)

1.3. Une responsabilité protestante

Jacques Chessex me semble attribuer une double responsabilité aux protestants. D’abord une responsabilité active, celle d’un ancien pasteur qui pense l’assassinat d’un Juif et qui rend des jeunes hommes capables de l’exécuter ; en répétant, en scandant, en martelant « le pasteur Philippe Lugrin »⁸, Jacques Chessex me paraît clairement vouloir souligner la responsabilité protestante dans l’assassinat d’Arthur Bloch à Payerne en 1942. Jacques Chessex et Hans Stutz leur attribuent ensuite une responsabilité passive, celle d’une ville protestante, que sa foi ou sa culture ne protège pas d’une haine, d’une jalousie ou d’une indifférence envers les Juifs ; enfin Jacques Chessex n’écrit pas un seul mot, sur la foi ou sur un éventuel engagement dans une Église protestante des

⁸ À celles et ceux qui penseraient que Jacques Chessex cesse de considérer Philippe Lugrin comme un pasteur, lorsqu’il le désigne comme « le tentateur Philippe Lugrin » (Chessex, 2015, p. 19), lorsqu’il le qualifie comme un « Homme du diable » plutôt qu’un « Homme de Dieu » ou lorsqu’il le décrit comme une « âme morte » dont le « démon a brouillé les repères, détourné les finalités, envahi et dévoyé les derniers feux » (Chessex, 2015, p. 77), je rappellerai que dans toute son œuvre, Jacques Chessex cherche à convaincre que l’on peut-être pasteur et tentateur, homme de Dieu et homme du diable. Pour être juste, j’ajoute que Jacques Chessex, qui est lui aussi, au moins, de culture protestante a la sagesse de laisser à Dieu le dernier mot. Et même quand il s’agit d’un personnage pour lequel il n’a aucune sympathie : « L’homme abominablement verrouillé qui poursuit son rêve absurde à deux pas de moi ne dépend plus d’aucune instance humaine, il dépend de Dieu. » (Chessex, 2015, p. 78)

cinq jeunes gens qui ont commis l'assassinat, ce qui aurait tendance à diminuer la responsabilité protestante.

Mais qu'en est-il des faits ? Conduisent-ils à attribuer la même responsabilité aux protestants ? C'est ce que je vais m'efforcer d'établir.

2. Les faits

La responsabilité des protestants dans l'assassinat d'Arthur Bloch à Payerne en 1942 est-elle plus ou moins engagée dans la réalité que dans la fiction ? Je vais tour à tour examiner trois hypothèses, la première portant sur le protestantisme des assassins, la deuxième sur la culture protestante du lieu de l'assassinat et la troisième sur la manière dont le protestantisme vaudois considère les Juifs à l'époque de l'assassinat.

2.1. Il n'y a pas de responsabilité protestante, parce que les assassins d'Arthur Bloch ne sont pas protestants

Les faits de l'assassinat d'Arthur Bloch à Payerne en 1942 ont été racontés avec précision par le journaliste Jacques Pilet, qui a mené une enquête approfondie sur ce qu'il a appelé « le crime nazi de Payerne »⁹; à la fin des années quatre-vingt, il a eu la possibilité d'interroger certains de ceux qui ont commis cet assassinat et de nombreux témoins qui les ont connus ; il en a communiqué les résultats de son enquête sous deux formes, un documentaire pour la Télévision suisse romande (Pilet & Dalain, 1977) et un essai (Pilet, 2017)

2.1.1. « Analyse d'un crime »

Dans le documentaire, on retrouve quelques brèves et rares allusions au protestantisme ou au christianisme :

- L'adjectif « chrétien » dans le témoignage de l'un des coupables — « on nous faisait considérer que certaines races, comme le racisme d'aujourd'hui, c'étaient des parasites qui vivaient sur le dos des chrétiens. » (Pilet & Dalain, 1977, sect. 1 h 5 min 3 s) — ¹⁰.
- L'adjectif « salutiste », lorsqu'un commerçant de Payerne rappelle le caractère « excessif » du chef de la bande — « Il était assez excessif alors. [...] Comme on le connaissait, il aurait pu faire un très bon communiste, il aurait pu faire peut-être un très bon salutiste. Donc,

⁹ L'expression « crime nazi de Payerne » me semble malheureuse puisqu'elle semble impliquer que Payerne en serait la coupable ; « crime à Payerne » me paraît préférable. Pour ma part, j'utilise l'expression « l'assassinat d'Arthur Bloch à Payerne en 1942 ».

¹⁰ Pour être exhaustif, je mentionne que l'adjectif « chrétien » se retrouve aussi dans un discours du président de la Confédération helvétique Marcel Pilet-Golaz radiodiffusé en 1940 ; il y évoque « la tristesse qu'éprouve tout chrétien devant les ruines et les deuils accumulés » (Pilet & Dalain, 1977, sect. 6 min 20 s).

carrément il pouvait faire toutes les tendances, pourvu qu'il se trouve engagé à fond» (Pilet & Dalain, 1977, sect. 18 min) — .

- Le nom propre «Luther» qu'évoque l'archiviste de la ville pour justifier son désir de taire l'événement : «ou comme ce Luther qui disait, sauf erreur, on ne fait pas des bouquets d'orties, mais de fleurs. Et là, je crois que c'est un bouquet d'orties.» (Pilet & Dalain, 1977, sect. 51 min 30 s);
- La fonction de «pasteur» que mentionne Jacques Pilet — «le pasteur puisait son antisémitisme dans la lecture du Talmud» (Pilet & Dalain, 1977, p. 1 h 4 min 30 s) —, «ancien pasteur» — «l'influence d'un ancien pasteur» (Pilet & Dalain, 1977, sect. 17 min 30 s), «l'ancien pasteur antisémite» (Pilet & Dalain, 1977, sect. 1 h 17 min 19 s) —; que mentionne un avocat de la défense — «ils avaient à leur tête quelqu'un très intelligent très cultivé, très intelligent et très cultivé, c'était le pasteur [nom masqué]» (Pilet & Dalain, 1977, sect. 1 h 3 min 35 s) —; et que mentionne encore un commerçant de Payerne — «Il y en avait un qui devait être la plus sale bête, c'était le pasteur de Combremont» (Pilet & Dalain, 1977, sect. 1 h 3 min 28 s) —.

2.1.2. «Le crime nazi de Payerne»

Dans son essai, Jacques Pilet mentionne brièvement le protestantisme de deux protagonistes au moment de l'assassinat d'Arthur Bloch¹¹.

- «Philippe E.» a été pasteur, mais il le rappelle avec beaucoup moins d'insistance que Jacques Chessex. Il rappelle sa trajectoire : il fait ses études de théologie à Lausanne, il adhère au mouvement Ordre et Tradition de Marcel Regamey; intellectuellement, «il se passionne pour la “question juive”»; pastoralement, il «sait se faire aimer» dans «ses paroisses de la campagne vaudoise»; quand il divorce en 1934, «le Synode le prie de démissionner»; «il décide alors de se consacrer entièrement à la politique» et devient alors professeur de latin dans des écoles privées Pilet (Pilet, 2017, p. 44-45).
- «Georges B.», l'un des quatre assassins, a connu une enfance et une adolescence «très religieuses» dont il «gardait l'empreinte»: «Jeune garçon, il avait souhaité devenir moniteur de l'école du dimanche!» (Pilet, 2017, p. 51).

Jacques Pilet encore raconte comment l'assassinat d'Arthur Bloch, la détention préventive, le procès et la prison semblent avoir modifié les sentiments de trois des assassins.

- «Georges B.» reçoit la visite de l'aumônier en prison (Pilet, 2017, p. 69).
- «Fritz D.», «depuis qu'il est arrêté», «trouve de grands réconforts dans la religion» (Pilet, 2017, p. 79), comme en témoigne un aumônier de prison lors du procès.

¹¹ «Fernand A.» au dire d'un ancien «aurait pu devenir un bon communiste, un bon salutiste comme il fut un bon nazi»; mais s'«il avait besoin de s'enthousiasmer pour quelque chose» (Pilet, 2017, p. 40), ce ne fut pas la foi chrétienne.

- Quant à « Robert C. », il « dit le plus grand bien des Juifs », qu'il estime être « plus près de Dieu que nous » ; il décide de se marier avec sa compagne qui attend un second enfant : « Le mariage eut lieu à l'église : le pasteur avait refusé de célébrer la cérémonie dans la prison. » (Pilet, 2017, p. 69).

2.1.3. Les registres de la paroisse de Payerne

Pour compléter ce portrait religieux des assassins d'Arthur Bloch, j'ai mené mes propres recherches dans les archives de la paroisse de Payerne (Bauer, 2018)¹².

- De la lecture des registres des baptêmes célébrés dans la paroisse de Payerne (Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud, 1896, 1912), il ressort que les quatre coupables originaires de Payerne — le cinquième vient de Langnau et je n'ai pas poussé mes vérifications jusque là — ont tous été baptisés dans l'Église nationale du canton de Vaud : Fernand, le 24 mai 1908¹³ ; Robert — en fait Robert-Ernest —, le 31 décembre 1916 ; Max — en fait Max Jean —, le 8 septembre 1918 ; et Georges, le 2 septembre 1923.
- De la lecture du registre des catéchumènes (Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud, 1914), il ressort que les quatre coupables originaires de Payerne ont tous fait leur confirmation dans l'Église nationale du canton de Vaud : Fernand, le 13 avril 1924 ; Robert, le 20 mars 1932 ; Max, le 25 mars 1934 ; Georges, le 2 avril 1939.

Enfin, j'ai retrouvé les mentions des baptêmes de deux enfants des coupables dans l'Église nationale du canton de Vaud : un enfant de Fernand, baptisé le 6 avril 1941 (Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud, 1940, p. 4) ; un enfant de Robert, baptisé le 8 février 1942 (Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud, 1940, p. 11), soit deux mois avant que Robert ne commette l'assassinat.

2.2. Il n'y a pas de responsabilité protestante, parce que Payerne n'était pas protestante en 1942

Ville presque exclusivement protestante depuis que Berne lui a imposé la Réforme en 1536, Payerne devient entre les deux guerres mondiales, une ville plus métissée ; des catholiques, s'y installent, qui viennent notamment de la Broye fribourgeoise (Guisolan, 1992, p. 135). Le démographe Olivier Blanc, qui a synthétisé les données démographiques relatives à la répartition des religions et des confessions dans les districts vaudois, donne des chiffres précis pour le district de la Broye, dont

¹² J'adresse tous mes remerciements à la paroisse réformée de Payerne qui a mis tous ses registres à ma disposition.

¹³ Dans le registre, il est précisé : « baptisé à domicile ; enfant malade » ; en outre, il n'est indiqué aucun parrain ni aucune marraine (Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud, 1896, p. 225).

Payerne est le chef-lieu. Je reproduis ses chiffres dans la période qui m'intéresse (Blanc & Reymond, 1986, p. 213-214).

	<i>Prot.</i> ¹⁴	<i>Cath.</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Prot.</i>	<i>Cath.</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
1880	10 285	501	15	10 801	95,22 %	4,64 %	0,14 %	100,00 %
1910	11 018	1499	70	12 587	87,53 %	11,91 %	0,56 %	100,00 %
1941	9929	1896	41	11 866	83,68 %	15,98 %	0,35 %	100,00 %

J'y lis qu'en 1941, à la veille de l'assassinat d'Arthur Bloch, le district de la Broye est encore très majoritairement protestant, même si, en 61 ans, la part catholique de sa population a presque quadruplé, passant de moins de 5 % à presque 16 %. Et ce qui vaut pour le district vaut pour Payerne avec pour seule différence que la part catholique de la population est plus élevée dans la ville que dans la campagne. Olivier Blanc spécifie qu'en 1880 c'est dans le « chef-lieu que sont établis la plupart des 500 non protestants du district » (Blanc & Reymond, 1986, p. 141). Et pour 1910, il indique : « Des 5 400 habitants que compte la commune de Payerne [...], 22 % se déclarent catholiques » (Blanc & Reymond, 1986, p. 145)¹⁵.

Cet accroissement du nombre des catholiques ne laisse pas indifférents les protestants. En 1931, le *Rapport du VI^e arrondissement* de l'Église nationale du canton de Vaud – celui de Payerne – regrette en 1931 que « l'envahissement de [son] territoires paroissiaux par une population fribourgeoise ou italienne, en tout cas catholique[...] modifie insensiblement la mentalité traditionnelle, vaudoise et protestante. » cité par (Guisolan, 1992, p. 133).

En 1923, dans un *Rapport sur la marche de la paroisse*, Maurice Tripod, pasteur à Payerne jusqu'en 1946, s'était montré encore plus explicite :

« Il y a en effet ce qu'on pourrait appeler un "caractère payernois" dans lequel les qualités de bienveillance, d'amabilité, de courtoisie, de cordialité, de libéralité, d'entraide sont frappantes. Et quand il y a, dans ce caractère, un manque de tenue et de retenue, de finesse et de dignité, frappant aussi, il n'y a pas à en chercher bien loin la source et la cause : l'influence catholique qui de tous côtés enserré l'antique cité de la Reine Berthe et la pénètre même de part en part, n'apporte rien de bien relevé à notre population protestante. » cité par (Guisolan, 1992, p. 129)

Enfin, cette influence du catholicisme semble transformer le protestantisme lui-même, comme l'indique le *Rapport du VI^e arrondissement*; en 1944, il dénonce la « lente déviation et déformation »

¹⁴ Dans la ville de Payerne, les protestant-es se répartissent dans plusieurs Églises : notamment deux paroisses de l'Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud, l'une francophone et l'autre germanophone ; depuis 1847, une Église évangélique libre du canton de Vaud (Bastian, 2016, p. 113) ; dès 1917, un poste de l'Armée du salut, etc.

¹⁵ Olivier Blanc ajoute qu'on y « rencontre aussi quelques dizaines de personnes se réclamant du judaïsme ou d'autres dénominations » (Blanc & Reymond, 1986, p. 145).

que le catholicisme provoque sur « l'esprit et de la piété protestante qui imitent (ou qui sont tentés d'imiter) les catholiques dans leur conception formaliste de la religion et du culte, dans leurs superstitions, dans leurs cérémonies et pèlerinages pour les morts. » (Guisolan, 1992, p. 131)

2.3. Il n'y a pas de responsabilité, parce que le protestantisme vaudois était philosémite en 1942

Dans son ouvrage au titre évocateur et significatif – *Un ouragan de prudence* (Narbel, 2003) –, la philosophe et historienne des religions Nathalie Narbel (1967 –) établit un bilan des déclarations et des actions des Églises protestantes vaudoises quant aux réfugiés victimes du nazisme, entre 1933-1949. Elle aborde évidemment la question de l'accueil des réfugiés juifs, mais elle le fait dans une perspective plus large, celle de la perception du judaïsme dans les deux Églises réformées vaudoises – l'Église nationale et l'Église libre – dans les années 1930-1940. Je mets donc mon hypothèse à l'épreuve des faits qu'elle rapporte.

Au moment de conclure sa première partie, Nathalie Narbel résume les résultats de sa recherche en deux phrases très précises :

« Dans le canton de Vaud, la commission synodale de l'Église nationale s'est plutôt illustrée par sa retenue, qui ne l'a cependant pas empêchée de soutenir ses pasteurs notoirement antisémites. Il ne s'agit pas ici de généraliser en prêtant au corps pastoral dans son ensemble la même inclination. » (Narbel, 2003, p. 85)

Partant des différentes affirmations de cette citation, je peux présenter l'essentiel de son argumentation.

- Nathalie Narbel distingue « la commission synodale de l'Église nationale », du « corps pastoral dans son ensemble », mais aussi du protestantisme vaudois. Elle examine l'attitude de l'autorité exécutive d'une Église protestante vaudoise, l'Église nationale, tout en mentionnant d'autres attitudes protestantes vaudoises, notamment celle de l'Église libre, celle d'œuvres liées au protestantisme vaudois et celle de quelques pasteurs.
- Elle démontre avec beaucoup de nuances et de précisions cette « retenue » de la commission synodale de l'Église nationale. « Retenue » semble cependant un euphémisme, puisqu'elle n'a pris aucune initiative en faveur des juifs, mais qu'elle a, en plus, répondu à toutes les initiatives prises par d'autres par de l'indifférence ou, quand son appui était sollicité, par un refus. J'en donne quelques exemples :
 - Le 31 mai 1933, l'Église libre envoie à la Fédération des Églises protestantes de la Suisse une lettre condamnant l'antisémitisme, « première manifestation de soutien aux juifs émanant de l'une des deux Églises réformées vaudoises » (Narbel, 2003, p. 34) ; on

n'en trouve aucune mention dans les archives de l'Église nationale bien que la lettre ait été publiée dans *Le Lien*, le journal de l'Église libre, le 5 juin 1933¹⁶.

- La même année, la commission synodale refuse explicitement de soutenir une déclaration émanant de personnalités de l'Église libre, qui réclame « en faveur des israélites la même justice qu'elles doivent exiger pour une autre minorité opprimée » cité par (Narbel, 2003, p. 34) ; elle avance deux arguments : elle reproche que rien ne soit dit des « atrocités bolchéviques » ; elle insinue qu'une « telle sympathie en faveur des juifs » pourrait être due à « la puissance financière qu'ils détiennent ». (Narbel, 2003, p. 35)
- En 1936, la Fédération des Églises protestantes de la Suisse soutient une collecte « en faveur des réfugiés allemands “ qui ne sont ni juifs ni suspects du point de vue politique, mais qui sont des membres vivants de l'Église chrétienne, obligés par les circonstances actuelles de quitter leurs pays.” » (Narbel, 2003, p. 42) ; quand elle demande aux Églises cantonales de s'y associer, la commission synodale répond qu'il lui faut demander l'accord du Synode, mais ne met pas la question à l'ordre du jour du prochain Synode.
- « À la veille de Noël 1937 », un mémorandum, rédigé notamment par le pasteur Paul Vogt et le théologien Karl Barth, décrivant « la dérive du régime national-socialiste en matière religieuse » est envoyé à tous les pasteurs de Suisse allemande et, un mois plus tard, à tous les pasteurs de Suisse romande ; « signé par presque 700 pasteurs », il « a donc un grand écho dans le monde protestant suisse » ; mais « l'exécutif de l'Église nationale se tait sur cette question cruciale pour les chrétiens » (Narbel, 2003, p. 39).
- En 1942, la Suisse ferme ses frontières aux réfugiés ; si les « Églises protestantes suisses » protestent ouvertement, « au sein de l'Église nationale vaudoise, une certaine indifférence, en apparence du moins, empêche la réflexion qu'auraient pu susciter les événements qui se déroulent en Allemagne et dans les pays voisins. » (Narbel, 2003, p. 46)
- Mais, dès l'été 1944 et la persécution des juifs de Hongrie, « les organes de l'Église nationale et de l'Église libre vaudoises reprennent les dépêches du Service de presse protestant relatant ces faits abominables » ; la commission synodale de l'Église nationale demande aux pasteurs de lire en chaire un appel à s'associer « aux sentiments d'indignation que suscitent de telles atrocités. » (Narbel, 2003, p. 83)

¹⁶ Dans son ouvrage retraçant l'histoire de l'Église évangélique libre du canton de Vaud, Jean-Pierre Bastian en donne le texte intégral ; au cœur de la lettre se trouve la déclaration adoptée par le synode annuel de l'Église libre : « Émus des nouvelles qui nous arrivent d'Allemagne relatant de nombreuses et regrettables atteintes à la liberté de conscience et, en particulier, les mauvais traitements infligés à la population israélite de ce pays, persuadé que l'Évangile de Jésus-Christ est une affirmation de liberté tout autant que d'amour entre les races humaines, le synode de l'Église évangélique libre du canton de Vaud s'unit à toutes les protestations qui seront élevées en faveur de la liberté de conscience et du respect des Israélites en Allemagne. » (Bastian, 2016, p. 254)

- Nathalie Narbel nomme deux « pasteurs notoirement antisémites » que soutient la commission synodale¹⁷ :
 - Charles Clot (1907 – ?), pasteur de l'Église nationale à Morrens jusqu'en 1942, est membre de la direction du Mouvement national suisse – il y « consacre tellement de temps [...] qu'il doit se faire remplacer pour ses cultes dominicaux » (Narbel, 2003, p. 69) – ; en 1941, une note de la police de sûreté l'accuse de « diviser les paroissiens de Morrens par ses propos antisémites et son refus, au printemps 1940 d'héberger sous son toit un officier juif » (Narbel, 2003, p. 76); quand il quitte Morrens pour la paroisse de Saint-Livres en 1942, « la commission synodale remercie chaleureusement le conseil de paroisse de Saint-Livres et assure que le pasteur Clot lui donnera entière satisfaction. » (Narbel, 2003, p. 77)
 - Charles-Samuel Gagnebin (1907-1960), pasteur à Saint-Saphorin, donne des conférences antisémites; le 23 mars 1939, il déclare à Lausanne : « L'antisémitisme provient du fait que partout où le juif s'installe, il ne tarde pas à se rendre odieux, détestable » (Narbel, 2003, p. 72); en 1944, Charles-Samuel Gagnebin devient « aumônier à l'Hôpital cantonal, directeur de l'Institution des diaconesses de Saint-Loup. » (Narbel, 2003, p. 75)
 - Je crois pouvoir y ajouter Daniel Fleury qui publie en mars 1939 dans *Jeunesse*, le périodique de l'Union chrétienne de jeunes gens et de jeunes filles, un article intitulé « Le problème juif »; à la question « Que faire pour les juifs persécutés ? », il répond. « Attaquer résolument le mal à la racine et éliminer de notre pays les causes de ces persécutions. Se préserver des juifs, déjouer leurs manœuvres et dénoncer leur plan de domination mondiale. » cité par (Narbel, 2003, p. 59)¹⁸
- Nathalie Narbel évoque quatre pasteurs qui lui permettent d'affirmer que « l'inclination » de la commission synodale n'était pas celle du « corps pastoral dans son ensemble » :
 - Édouard Platzhoff-Lejeune (1874-1961), pasteur de l'Église nationale, publie, dans les années trente, « plusieurs articles, dans la presse juive, pour fustiger l'antisémitisme chrétien »; loin d'en rendre les juifs responsables; dans une conférence à La Tour-de-Peilz en 1943, il affirme : « Si les juifs sont persécutés et chassés de certains pays (le pasteur ne nomme jamais aucun pays, aucun homme d'État, aucune autorité), ces

¹⁷ En note, Nathalie Narbel explique pourquoi elle exclut Philippe Lugrin : « Le cas de Philippe Lugrin, antisémite virulent et activiste d'extrême-droite, instigateur du crime nazi de Payerne et condamné à vingt ans de réclusion pour incitation au meurtre en 1947 ne sera pas traité ici. En effet, il n'était plus ministre de l'Église nationale vaudoise depuis 1934. » (Narbel, 2003, p. 89) note 81. Ce qui donne tort et raison à Jacques Chessex : tort, puisque Philippe Lugrin n'est plus pasteur; raison, puisque son antisémitisme ne l'aurait sans doute pas fait exclure du corps pastoral de l'Église nationale.

¹⁸ Comme l'indique Nathalie Narbel : « Il nous paraît frappant qu'un périodique chrétien s'adressant à des jeunes gens, *Jeunesse*, s'autorise, au début de l'année 1939, à le publier. On peut en conclure qu'il ne devait pas être particulièrement choquant pour certains lecteurs protestants de l'époque même si la rédaction du périodique réagit dans une note en se distanciant de façon explicite de la plupart des thèses qui y sont développées. » (Narbel, 2003, p. 59)

derniers perdent des hommes et des femmes de valeur que la Suisse peut s'honorer d'accueillir.» (Narbel, 2003, p. 78)

- Théodore-Daniel Pache, pasteur de l'Église libre à Renens, rédige en mars 1939, deux articles dans *Le Lien*, le journal de l'Église libre « dans lesquels il relève qu'il est impossible que Dieu ait décidé de châtier le peuple juif sur des générations. » (Narbel, 2003, p. 60)
- Théophile Grin, « pasteur consacré par l'Église missionnaire belge et refusé à l'agrégation de l'Église nationale », participe à la création de *La Délivrance*, un organisme qui vise à « soutenir financièrement les juifs fuyant le régime national-socialiste qui parviennent à entrer en Suisse » et à « les encourager à émigrer en Palestine » ; il réussit à convaincre la Commission synodale de l'Église nationale « de s'associer moralement à cette action » (Narbel, 2003, p. 79)¹⁹.
- Pierre Secrétan-Rollier (? – ?), qui collabore à la rédaction des « *quinze thèses de Walzenhausen* », un texte qui « contient un article sur l'antisémitisme, affirmant avec force qu'il faut le rejeter et qu'il est intrinsèquement contraire au christianisme. » (Narbel, 2003, p. 83)

3. Toujours une responsabilité protestante

La conclusion peut être rapide. Les faits confirment les représentations. Les assassins d'Arthur Bloch sont protestants, baptisés, confirmés dans l'Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud ; l'un d'entre eux a même célébré le baptême de son enfant deux mois avant l'assassinat. L'assassinat a lieu à Payerne, une ville de culture protestante depuis plus de quatre cents ans, une ville encore très largement protestante en 1942. À l'époque de l'assassinat, l'Église nationale réformée évangélique du canton de Vaud est, pour le moins, indifférente au sort des Juifs, pour le pire, antisémite. Mes trois hypothèses n'ont pas résisté à l'épreuve des faits et je conclus que la responsabilité protestante est pleinement engagée dans l'assassinat d'Arthur Bloch en 1942.

Je peux – et je veux – cependant ajouter deux réserves.

- Si les baptêmes et les confirmations des quatre assassins démontrent leur appartenance à l'Église nationale réformée évangélique du canton de Vaud, ils ne disent rien quant à leur foi ; et il en va de même pour la ville de Payerne : sa culture protestante et sa large majorité protestante ne préjugent en rien de la foi de ses habitants
- Au moment de l'assassinat, le « pasteur Philippe Lugrin » n'est plus pasteur ; pour ne s'intéresser qu'à sa profession, il est professeur de latin et journaliste. Si la répétition de son

¹⁹ « À notre connaissance, le soutien à “La Délivrance” est la seule intervention de la Commission synodale de l'Église nationale vaudoise en faveur des juifs persécutés, qui refusa à plusieurs reprises de cautionner d'autres appels ou d'autres mouvements. » (Narbel, 2003, p. 80)

ancienne fonction m'apparaît comme une stigmatisation — un peu injuste — d'une profession, je la ressens aussi comme une attente — ici déçue — envers le pasteur, que certains souhaiteraient exemplaire.

4. Bibliographie

- Bastian, J.-P. (2016). *La fracture religieuse vaudoise, 1847-1966 : l'Église libre, la «Môme» et le canton de Vaud*. Genève : Labor et Fides.
- Bauer, O. (2018, avril 24). *Dépouillement des registres de la paroisse de Payerne (Église réformée évangélique du canton de Vaud)*. Maison de paroisse de Payerne.
- Blanc, O., & Reymond, B. (1986). *Catholiques et protestants dans le pays de Vaud : histoire et population, 1536-1986*. Genève : Labor et Fides.
- Chessex, J. (1967). Un crime en 1942. In *Reste avec nous : précédé de carnet de terre* (p. 83-91). Lausanne : CRV.
- Chessex, J. (1969). *Portrait des Vaudois*. Lausanne : Cahiers de la Renaissance vaudoise.
- Chessex, J. (1995). *Reste avec nous : et autres récits*. Yvonand : B. Campiche.
- Chessex, J. (2015). *Un juif pour l'exemple : roman*. Paris : Grasset.
- Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud. (1896-1912). *Ile registre des Baptêmes célébrés dans la paroisse de Payerne. Août 1896 — févr. 1912*. Paroisse de Payerne.
- Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud. (1912-1940). *IIIe registre des Baptêmes célébrés dans la paroisse de Payerne. Dès le 26 février 1912 à octobre 1940*. Paroisse de Payerne.
- Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud. (1914-1964). *Ile Registre Catéchumènes dès 1914 à 1964*. Paroisse de Payerne.
- Église nationale évangélique réformée du canton de Vaud. (1940-1967). *IVe registre des Baptêmes célébrés dans la paroisse de Payerne. D'octobre 1940 à décembre 1967*. Paroisse de Payerne.
- Guisolan, G. (1992). *La Broye vaudoise et fribourgeoise dans l'entre-deux-guerres : histoire comparative*. Fribourg, Suisse : Institut d'histoire moderne et contemporaine.
- Narbel, N. (2003). *Un ouragan de prudence : les Églises protestantes vaudoises et les réfugiés victimes du nazisme 1933-1949*. Genève : Labor et Fides.
- Pilet, J. (2017). *Le Crime nazi de Payerne : 1942, en Suisse, un Juif tué pour l'exemple* (1^{re} édition : 1977). Neuchâtel : Livreo-Alphil.
- Pilet, J., & Dalain, Y. (1977, 29 septembre). Analyse d'un crime. *Temps présent*. Télévision suisse romande. Consulté à l'adresse <https://www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/3442710-le-crime-de-payerne.html>

Stutz, H. (2000). *Der Judenmord von Payerne*. Zürich : Rotpunktverlag.

Un crime crapuleux à Payerne. (1942, 24 avril). *Feuille d'Avis de Lausanne*, p. 24.